

MAIRIE
DE
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 02 avril 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Fixation des taux d'imposition pour 2024

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

Depuis 2023, le taux de Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 13,09 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 20,33 %,
- Taxe sur le Foncier non bâti : 39,22 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **VOTE** les taux d'imposition 2024 suivants :

<u>Taxe</u>	<u>Taux</u>
Habitation	13,09 %
Foncier bâti	20,33 %
Foncier non bâti	39,22 %

Vote à l'Unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 12 AVR. 2024

Le Maire,

La secrétaire,



Daniel LENGENFELDER

GILLIG

Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 02 avril 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Subvention à l'association Une Rose, Un espoir

L'association Une Rose, Un Espoir du secteur Pays de la Zorn organise une vente de roses par les motards au profit de la ligue contre le cancer le 27 avril 2024 sur notre secteur.

Pour couvrir les frais d'organisation, l'association sollicite le concours des communes pour l'achat des roses.

Le Maire propose de prendre en charge financièrement les roses prévues pour la commune de Lixhausen soit un montant de 100,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de soutenir financièrement l'opération Une Rose Un Espoir.
- **DÉCIDE** de verser une subvention de 100,00 € à l'association Une Rose, Un espoir.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents

Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 12 AVR. 2024



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG

MAIRIE
DE
LIXHAUSEN



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 02 avril 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Subvention à l'association « La Hochfeldoise »

« La Hochfeldoise » est une association qui a été créée en 2021 pour sensibiliser au cancer du sein sans oublier les autres cancers et lever des fonds pour l'Association Cœur de Sables.

En 2023, l'engouement des participants et des partenaires a permis de récolter 48 000 €. Cette somme a été reversée à Cœur des sables qui propose des activités individuelles et collectives sur notre territoire aux malades atteints de cancer ou en rémission. Afin de pérenniser cette action pour les malades atteints de cancer ou en rémission, l'association sollicite à nouveau le soutien financier de la Commune.

Le Maire propose de verser 100,00 € pour soutenir cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

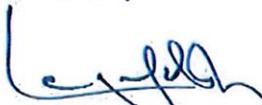
- **DÉCIDE** de soutenir financièrement l'opération « La Hochfeldoise ».
- **DÉCIDE** de verser une subvention de 100,00€ à l'association « La Hochfeldoise » dont le siège social est situé 10 rue du Gal Leclerc à Hochfelden.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Vote à l'unanimité

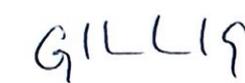
Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents
Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le 12 AVR. 2024



Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,


Céline GILLIG

**MAIRIE
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 02 avril 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Subvention à l'Œuvre nationale du Bleuets de France

L'Œuvre nationale du Bleuets de France est une œuvre caritative intégrée depuis 1991 à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ; elle apporte son aide aux ressortissants de l'Office.

Le Maire propose de verser une aide financière à cette œuvre caritative à hauteur de 50 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de soutenir financièrement l'Œuvre nationale du Bleuets de France.
- **DÉCIDE** de verser une subvention de **50,00 €** à l'Œuvre nationale du Bleuets de France.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 12 AVR. 2024



Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,


Céline GILLIG



Extrait des délibérations
du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 02 avril 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Subvention à l'association CARITAS

L'antenne Caritas secteur de HOCHFELDEN a rencontré 48 situations de pauvreté dans 15 villages du territoire en 2023.

Elle a déjà accompagné plusieurs familles ou personnes seules de Lixhausen ces dernières années.

En 2024, l'accueil hebdomadaire des familles se poursuit à la Maison du Pays de la Zorn et pour poursuivre leurs actions, l'association sollicite le concours financier des communes.

Comme les années précédentes, le Maire propose de verser 1€ par habitant à cette association soit 376,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de soutenir financièrement l'antenne CARTIAS secteur de Hochfelden.
- **DÉCIDE** de verser une subvention de **376,00 €** à l'antenne CARTIAS secteur de Hochfelden.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Vote à l'unanimité

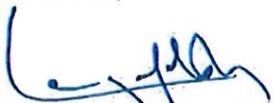
Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 12 AVR. 2024



Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,



Céline GILLIG

**Mairie
DE
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 02 avril 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Subvention à l'association ABRAPA secteur Hochfelden

L'association ABRAPA intervient dans la commune afin d'assurer une aide dans les activités de la vie courante des personnes fragilisées par l'âge.

Pour poursuivre leurs actions, l'association sollicite le concours financier des communes.

Le Maire propose de verser 50,00 € à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de soutenir financièrement l'association ABRAPA, antenne de Hochfelden dont le siège social est situé 43 route de Strasbourg à 67270 HOCHFELDEN.
- **DÉCIDE** de verser une subvention de **50,00 €** à l'association ABRAPA.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 12 AVR. 2024



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

Céline GILLIG



Extrait des délibérations
du **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 02 avril 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH, Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA, Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Subvention à l'Institut Médico Éducatif de INGWILLER

Monsieur le Maire expose que l'Institut Médico Éducatif de Ingwiller a sollicité la participation de la Commune de LIXHAUSEN pour le séjour à Oberammergau (Allemagne) auquel a participé M. Alexandre HIRSCH LAGAS du 16 au 20 octobre 2023.

Il rappelle également les modalités de participation financière aux sorties scolaires des enfants de la Décapole. Ainsi les classes de neige, classes vertes et classes de découverte sont soutenues financièrement à hauteur de 10 €/ nuitée dans la limite de 5 nuitées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de soutenir financièrement l'Institut Médico Éducatif de Ingwiller dans le cadre de l'organisation de la classe de découverte à Oberammergau.
- **DÉCIDE** de verser une subvention de 10 € par nuitée soit **40 €**.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Vote à l'unanimité

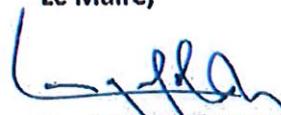
Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 12 AVR. 2024



Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,


Céline GILLIG

**Mairie
de
LIXHAUSEN**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 02 avril 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Mise en sécurité de l'accès et des abords de l'église : Attribution de la maîtrise d'œuvre au bureau d'études M2I

Lors du conseil municipal du 22 février 2024, le conseil municipal a donné son accord pour engager la réhabilitation et la mise en sécurité des escaliers en gré menant à l'église communale et au cimetière. Cette réhabilitation nécessite un relevé précis de l'existant garantissant une bonne prise en compte des sutures de maçonneries générées par les nouveaux ouvrages.
Le pallier d'accès principal sera également aménagé.

Le Bureau d'Études M2I, qui a sommairement estimés le projet à **35 000 € HT**, a remis pour une offre de contrat de maîtrise d'œuvre dont le taux de rémunération est fixé à 10,00% soit 3 500 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de donner une suite favorable à l'offre du bureau d'étude M2I pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre de la mise en sécurité de l'accès et des abords de l'église pour un montant de **3 500,00 € HT**.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette maîtrise d'œuvre

Vote à l'unanimité

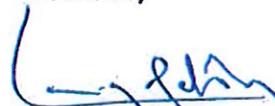
Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 12 AVR. 2024



Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,


Céline GILLIG



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 02 avril 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Fongibilité en M57

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Vote à l'unanimité

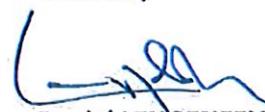


Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 12 AVR. 2024

Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,



Céline GILLIG



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 02 avril 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Approbation du budget Primitif 2024 de la Commune

Vu l'exposé du Maire,

Le Budget Primitif 2024 pour la commune de Lixhausen se présente comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : 523 987,84 €

Recettes : 523 987,84 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 570 726,46 €

Recettes : 570 726,46 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

➤ **APPROUVE** le Budget Primitif 2024 pour la commune de Lixhausen.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents

Pour extrait conforme

Certifié exécutoire le 12 AVR. 2024



Le Maire,


Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,


Céline GILLIG

**Mairie
de
Lixhausen**



Extrait des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Sous la Présidence de LENGENFELDER Daniel, Maire
Élus : 11 En fonction : 10 Présents ou représentés : 10

Date de convocation : 02 avril 2024

Présents : Daniel LENGENFELDER, Bernadette MACK, Sabine DONNENWIRTH,
Frédérique GRAHAM, Guillaume GRÜN, Luc KERN, Maxime HOUDE, Julien RUEDA,
Matthieu TROESCH (procuration à Daniel LENGENFELDER), Brigitte VELTEN,

Absent :

Secrétaire de séance : GILLIG Céline

Fixation de la durée et des tarifs pour les concessions du cimetière

Le Maire rappelle que la majeure partie des concessions du cimetière avaient été louées en 1993 pour une durée de 30 ans.

Afin de renouveler ces concessions, la commission cimetière a sondé les communes voisines afin de connaître les durées et de tarifs pratiqués.

Après avoir étudié les tarifs et les durées pratiquées, la commission cimetière propose de fixer la durée des concessions pour les tombes et pour les cases des columbariums à 15 ans.

En outre, elle propose les tarifs suivants :

- Tarif pour une tombe simple : 150 €
- Tarif pour une tombe double : 300 €
- Tarif pour une case dans le columbarium : 300 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **FIXE** le tarif des concessions des tombes comme suit à partir du 1^{er} mai 2024 :
 - Tarif pour une tombe simple : 150 € pour 15 ans
 - Tarif pour une tombe double : 300 € pour 15 ans
- **FIXE** le tarif des concessions pour chaque case du columbarium comme suit à partir du 1^{er} mai 2024 :
 - Tarif pour une cas : 300 € pour 15 ans
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les
membres présents
Pour extrait conforme
Certifié exécutoire le



Le Maire,

Daniel LENGENFELDER

La secrétaire,

GILLIG

Céline GILLIG